



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

papier et carton

Question orale n° 282

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de l'entreprise Morel Barneron, située à Valréas, dans le Vaucluse. En effet, cette société de cartonnage, filiale du Crédit lyonnais, menacée de faillite, est occupée par une partie de son personnel depuis plus d'un an. Ces employés souhaitent, par cette action, maintenir en état de marche leur outil de travail. Dans la mesure où le consortium de réalisation (CDR), chargé de liquider les actifs du Crédit lyonnais, ne semble pas disposé à favoriser le rachat de l'entreprise Morel Barneron par les éventuels repreneurs qui se sont manifestés, il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure il entend organiser une table ronde afin de dénouer cette situation dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 282

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 avril 1998, page 2891

Réponse publiée le : 22 avril 1998, page 2799

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 avril 1998